FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LES MINEURS D'AGE

Cadre réservé à la bibliothèque

Code-barres usager	
École (En cas d'inscription via l'école)	

Je soussigné(e)

(NOM)..... (PRENOM).....

autorise mon fils / ma fille / (*)

(NOM)..... (PRENOM).....

domicilié(e) à (RUE, N°)

(CODE POSTAL - LOCALITE)

né(e) le

Attention : la complétion des champs suivants implique que vous acceptez que la ou les bibliothèques que vous fréquentez utilisent ces canaux pour vous envoyer des communications liées à votre activité en bibliothèque.

(TELEPHONE / GSM)

(ADRESSE COURRIEL)

(*) Biffer la mention inutile ou compléter

Déclare avoir reçu et lu le règlement d'ordre intérieur, la charte informatique de la bibliothèque ainsi que sa politique Vie Privée. Je m'engage à respecter ces documents et à les faire respecter par mon enfant.

Veuillez lire attentivement les points suivants.

☐ J'autorise la bibliothèque à lire les données (nom, prénom, sexe*, adresse, date de naissance et numéro de Registre national) de la pièce d'identité du mineur pour effectuer l'inscription**.

* Conformément à l'article 2 du Décret de la communauté française du 7 janvier 2016 en matière d'établissement de statistiques.

** Ce consentement est nécessaire afin de pouvoir être inscrit au sein du réseau PASS. Ces données sont seulement utilisées à des fins d'identification du lecteur au sein du réseau Pass-Bibliothèques. En cas de refus, la présentation de la carte d'identité et d'un certificat de résidence principale afin que le bibliothécaire puisse valider visuellement les données que vous lui fournirez lors de votre inscription sans carte d'identité.

☐ J'autorise les bibliothèques partenaires du Réseau Mabibli à m'envoyer des « Newsletters » via courriel destinées à m'informer sur les activités, évènements, fermetures exceptionnelles et changements d'horaires, modifications du règlement, informations importantes, liste des nouveautés et actualités des bibliothèques que je fréquente et du réseau Mabibli.

Extraits de la charte Pass Bibliothèques

- Les jeunes de moins de 18 ans, lors de leur inscription, seront tenus de présenter une autorisation parentale.
- En sollicitant le Pass Bibliothèques, le lecteur s'engage à respecter le règlement intérieur de chaque bibliothèque qu'il fréquente.
- La perte du Pass Bibliothèques doit être signalée le plus rapidement possible dans n'importe quelle bibliothèque du Pass. Son remplacement entraîne obligatoirement une réinscription, donc la perception d'une nouvelle cotisation pour les adultes et 2€ pour les moins de 18 ans.

Fait à ….....…..…..…..